**mpla**

MOUVEMENT POPULAIRE DE LIBERATION DE L'ANGOLA

# Communiqué

INSTITUTO DE CIÊNCIAS SOCIAIS UNIVERSIDADE DE LISBOA

LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'O.U.A. PROPOSE LA REVISION DU STATUT DU "GRAE" ET SALUE LA LUTTE DU PEUPLE ANGOLAIS SOUS LA DIRECTION DU M.P.L.A.

Face au rapport du Comité de Libération qui a confirmé la direction du M.P.L.A. dans la lutte de libération du Peuple Angolais, le Conseil des Ministres de l'O.U.A., réuni à Addis - Abeba du 19 au 24 février 1968, a approuvé presque à l'unanimité plusieurs décisions sur le problème angolais dont voici un extrait.

LE CONSEIL:

- ENREGISTRE avec joie les progrès de la lutte de libération dirigée dans les territoires sous domination portugaise par le FRELIMO, par le PAIGC et par le MPLA;
- RECOMMANDE aux Chefs d'Etat l'approbation de la révision du statut accordé au "grae"(soi-disant gouvernement en exil de M. Holden Roberto, dont le siège est à Kinshasa), en 1963;
  (A ce sujet, M. DIALLO TELLI, sécrétaire général de l'O.U.A. a bien voulu expliquer à la Presse la portée de cette résolution, en affirmant que la situation présente avait desservi les intêrets du Peuple Angolais en lutte. Ainsi, a-t-il dit, l'O.U.A. ne reconnaîtra aucun gouvernement, angolais ou de n' importe quel autre peuple en lutte s'il n'aura pas libéré une partie du territoire national).
- DEMANDE aux pays limitrophes de faciliter le transit de cadres destinés à combattre en Angola;
- DEMANDE au Comité de Libération de contacter les gouvernements interessés à fin de coordonner les modalités du transit;

REPRESENTATIONS

**Algérie:** 38/40, rue Didouche Mourad · Porte 44 D · Tél: 64 07 70 · ALGER ● **Congo B.:** B.P. 2 353 · Tél: 49 15 · BRAZZAVILLE
**R.A.U.:** 1, Mohamed Mazhar Str. · Apt. 16 · Zamalek · Tél. 801 590 · CAIRO ● **Tanzanie:** P.O.Box: 20 793 · DAR-ES-SALAAM
**Zambie:** P.O.Box: 1 595 · LUSAKA

+ INVITE le Comité de Conciliation à se réunir le plus tôt possible et à exercer toute son influence avant la dite réunion pour obtenir la libération de tous les prisonniers;
(En l'occurrence les militants du M.P.L.A. séquestrés par l'UPA-"GRAE" dans les camps de concentration situés au Congo-Kinshasa);

+ CONDAMNE comme crime et comme menace contre la sécurité internationale les atrocités pratiquées par le Portugal;

+ DEMANDE aux pays membres de l' OTAN de cesser toute sorte de soutien au Portugal et d' empêcher la vente d'armes et d'équipement militaire destiné à la fabrication d'armement;

+ DEMANDE au BIRD et au FMI de cesser leur aide au Portugal jusqu' à ce qu'il reconnaisse le droit de ses colonies à l'autodétermination;

+ CONDAMNE le Portugal pour non soumission aux décisions de l'ONU;

+ CONDAMNE le Portugal pour agression contre des Pays indépendants de l'Afrique, notamment la République Démocratique du Congo.

## QUESTIONS PREALABLES POUR LA COMMISSION DE CONCILIATION

Au moment où les Pays membres de l'OUA s'attendent à ce que cette Commission joue un rôle important pour l'unité du nationalisme angolais, le M.P.L.A. juge opportun de rappeler qu'il est prêt à collaborer de façon constructive avec cet organisme de l'O.U.A., dès que:

+ LA COMMISSION obtiendra la libération de tous les militants du MPLA abusivement séquestrés par l'UPA-"GRAE", et souvent massacrés sans que les autorités du Congo-Kinshasa interviennent;

+ LA COMMISSION obtiendra de la République Démocratique du Congo la dévolution du matériel de guerre et de l'équipement appréhendés;

+ SERA ACCORDE au M.P.L.A. le droit de transit à travers le territoire du Congo-Kinshasa, selon les recommandations de l'OUA.

LA VICTOIRE OU LA MORT
LA VICTOIRE EST CERTAINE

N° 6/68/B
Brazzaville
26.mars.1968

Le Comité Directeur

AHS